

point que nous ramenons sans cesse les Juifs et les incrédules. Tous les détours, tous les raffinements d'Orobio ne nous donneront pas le change. La preuve reste et les objections s'évanouissent.

Il eût suffi pour la conviction des incrédules de leur montrer un événement dont ils sont témoins oculaires, prédit en termes exprès plusieurs siècles avant qu'il arrivât. On a été plus loin. De cet événement seul et considéré en lui-même, on a tiré un argument invincible en faveur du Christianisme. Cette digression, qui ne paraîtra pas déplacée, a pu délasser le lecteur fatigué d'une trop longue suite de prophéties. Il est temps de reprendre notre sujet et de passer aux oracles de la seconde espèce, accomplis dans la personne de Jésus-Christ et dans son Eglise.

Seconde partie.

DES PROPÉTIES VÉRIFIÉES DANS LA PERSONNE DE JÉSUS-CHRIST ET DANS SON ÉGLISE.

CHAPITRE PREMIER.

Messie promis aux Israélites. Développement successif de cette promesse. Époques de son accomplissement désignées.

Il serait facile de prouver que l'attente d'un Messie remonte à l'origine de l'univers; que cette tradition s'est conservée sans interruption depuis nos premiers aïeux jusqu'à leur postérité la plus dispersée; qu'altérée par les fables et déguisée par les inventions de l'esprit humain, à mesure qu'elle s'est éloignée de sa source, elle a fait néanmoins le fond de toutes les religions. Mais cette discussion étrangère à notre sujet nous mènerait trop loin. Il s'agit maintenant de montrer aux incrédules, non ce qui a été cru en tout temps et en tous lieux, mais ce qui a été prédit aux Israélites et accompli dans le christianisme.

Les incrédules ne nieront pas que les Israélites n'aient toujours été persuadés qu'il devait venir sur la terre un Messie, c'est-à-dire, un envoyé de Dieu, dont la puissance égalerait la sagesse, la justice et la bonté. Leur religion porte sur ces deux fondements, l'adoration d'un seul Dieu, et l'attente d'un Messie tel qu'on vient de le décrire. Cette attente dure encore parmi eux et ce fait qui a le monde entier pour témoin, démontre avec la dernière évidence, que la tradition du Messie promis est plus ancienne que le christianisme.

S'il est possible de chercher un témoignage plus convaincant, que les incrédules ouvrent les livres des Juifs, ces livres que les chrétiens ont reçus de leurs mains, que les uns et les autres révèrent comme inspirés. Ils y trouveront presque à chaque page quelque prédiction sur l'arrivée du Messie. Cette longue suite d'oracles, dont les Israélites n'ont jamais révo-

qué en doute la divinité, avait fortifié dans cette nation le désir et l'espérance d'un bien que les pères ne cessaient d'annoncer à leurs enfants. Les textes de l'ancien Testament qui prédisent le Messie sont sans nombre. Nous citerons bientôt les plus remarquables, et ce serait perdre un temps précieux que de s'arrêter davantage à établir contre les incrédules qu'avant la naissance et la prédiction de Jésus-Christ le Messie était attendu par les Juifs et prédit dans les livres de leur religion.

Voilà donc l'une des deux conditions dont on a vu la nécessité dans le discours préliminaire, incontestablement remplie à l'égard des prophéties que nous allons exposer. Ce n'est pas seulement l'existence, c'est encore la publicité des prédictions qui précède les événements. Nul motif de craindre la supposition d'un faussaire, qui tire tout-à-coup des ténèbres une prétendue prophétie de faits déjà arrivés. Les oracles que Jésus-Christ a réclamés en sa faveur, n'ont été fabriqués ni par lui, ni par ses disciples. Il les trouva en possession d'une autorité acquise depuis plusieurs siècles; et sans qu'il soit nécessaire de justifier leurs dates avouées d'un commun accord par les Juifs et par les Chrétiens, les incrédules doivent convenir qu'il n'a été au pouvoir de personne d'insérer après coup dans l'ancien Testament les prédictions que nous soutenons avoir été vérifiées dans Jésus-Christ et dans son Eglise.

Il ne reste à examiner que l'autre condition. Les événements sont-ils désignés si expressément par les prophéties qu'il n'y ait rien d'équivoque ni d'arbitraire dans l'application des prophéties aux événements? C'est à quoi se réduit toute la difficulté. Avant de la résoudre, il est à propos de faire voir par quels degrés la prédiction du Messie a passé, jusqu'à ce qu'elle ait été fixée sur la race de David, et à quelles époques son accomplissement a été lié.

La première promesse du Messie, rapportée dans l'ancien Testament, n'en apprend autre chose, sinon qu'il devait naître d'une femme. C'est Eve, c'est la mère de tous les vivants, qui selon l'histoire de Moïse s'est précipitée elle-même et a entraîné l'humanité dans un abîme de misères. Mais elle n'a désobéi à Dieu qu'à l'instigation d'un esprit pervers travesti sous la forme du serpent. Le Juge suprême qui la punit, et qui enveloppe dans cette punition son époux complice du même crime, avec toute leur postérité, déclare, avant même de prononcer l'arrêt de leur condamnation, que de la race de cette femme séduite par le démon sortira l'ennemi irréconciliable et le vainqueur du serpent infernal. *Et metrai (1), dit-*

Ainsi les Israélites issus de Jacob étaient assurés que le Messie naîtrait au milieu d'eux; et que les autres nations descendues d'Abraham et d'Isaac n'auraient rien à prétendre à cette inestimable faveur. Mais Jacob avait douze enfants, chefs d'autant de tribus qui composaient le peuple d'Israël. Si une distinction de cette nature eût été due à l'innocence et à la vertu, sans doute Joseph aurait été préféré à ses frères, pour être la tige du Messie. Mais Dieu qui avait suivi cette voie dans la famille d'Abraham, vou-

(1) *Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum, et semen illius. Ipsa conteret caput tuum, et tu insidiaberis calcaneo ejus. Genes. 3, 15.*

On sait que suivant le texte original et les plus anciennes versions, le pronom *ipsa*, se rapporte non à la femme mais à son rejeton. L'Eglise en adoptant la leçon de la Vulgate, ne reconnaît dans la femme la force d'écraser la tête du serpent, que par l'enfant qu'elle doit mettre au monde.

lut montrer dans celle de Jacob, que par des vues également saines, la généalogie du Messie pouvait être mêlée de pécheurs. Il annonça, en le promettant, le chef-d'œuvre de sa miséricorde; et il fallut préparer les hommes à recevoir le Messie, non comme attiré sur la terre par la justice de ses habitants, mais comme envoyé d'en haut, pour la purifier des iniquités dont elle est couverte. Juda, tout souillé qu'il était du vice de l'incontinence, coupable avec huit de ses frères du projet odieux de tremper ses mains dans le sang de Joseph, et n'ayant détourné ce crime que par le conseil injuste, quoique moins barbare, de le vendre à des étrangers, Juda fut celui des enfants de Jacob dont on destina la tribu à donner le Messie au monde.

L'homme fut averti dès lors que son libérateur serait son frère; qu'il ne descendrait point du ciel sans sortir de la terre; qu'il naîtrait d'une femme, revêtu par conséquent des apanages de l'humanité, afin que la cause de nos maux en devint le remède. Mais il ne suffisait pas de savoir que le Messie serait homme. Quelle heureuse famille, dans la multitude innombrable de celles qui peuplaient l'univers, devait lui donner la naissance?

Celle d'Abraham fut choisie. Ce saint homme, fidèle au Dieu de ses pères dans un siècle et dans un pays où il n'avait plus ni culte ni autels, mérita par l'aide et la constance de sa foi une protection particulière du ciel. Le Dieu qu'il servait le fit sortir de sa patrie, pour aller dans une terre inconnue; et dès ce moment il l'assura (1) *qu'en lui et dans sa race toutes les nations, toutes les familles de la terre seraient bénies.* Cette promesse souvent (2) renouvelée au même Patriarche déterminait au sang d'Abraham la descendance du Messie. Une bénédiction répandue sur tous les peuples était inséparable de la présence et du ministère de celui que Dieu enverrait sur la terre, pour y être l'interprète de ses volontés et le dispensateur de ses bienfaits. Aussi cette promesse a-t-elle été le fondement de l'espérance des Juifs et des prérogatives qu'ils se sont flattés d'avoir sur les autres nations. Ils ont vu la même promesse transmise non à Ismaël fils d'Agar, non aux enfants de Cétura, autre femme d'Abraham, mais à Isaac (3), fils de Sara, l'épouse chérie, la seule qui en ait eu le titre et la prééminence. D'Isaac, ce précieux héritage passa au cadet de ses enfants. Esaü, l'aîné, mérita d'en être exclu. Dieu promit à Jacob, comme à son père et à son aïeul, *qu'en (4) lui et dans sa race toutes les tribus de la terre seraient bénies.*

Ainsi les Israélites issus de Jacob étaient assurés que le Messie naîtrait au milieu d'eux; et que les autres nations descendues d'Abraham et d'Isaac n'auraient rien à prétendre à cette inestimable faveur. Mais Jacob avait douze enfants, chefs d'autant de tribus qui composaient le peuple d'Israël. Si une distinction de cette nature eût été due à l'innocence et à la vertu, sans doute Joseph aurait été préféré à ses frères, pour être la tige du Messie. Mais Dieu qui avait suivi cette voie dans la famille d'Abraham, vou-

(1) Genes. 12, 3.

(2) Ibid. 18, 18; ibid. 22, 18.

(3) Genes. 26, 4.

(4) Genes. 28, 14.

lut montrer dans celle de Jacob, que par des vues également saines, la généalogie du Messie pouvait être mêlée de pécheurs. Il annonça, en le promettant, le chef-d'œuvre de sa miséricorde; et il fallut préparer les hommes à recevoir le Messie, non comme attiré sur la terre par la justice de ses habitants, mais comme envoyé d'en haut, pour la purifier des iniquités dont elle est couverte. Juda, tout souillé qu'il était du vice de l'incontinence, coupable avec huit de ses frères du projet odieux de tremper ses mains dans le sang de Joseph, et n'ayant détourné ce crime que par le conseil injuste, quoique moins barbare, de le vendre à des étrangers, Juda fut celui des enfants de Jacob dont on destina la tribu à donner le Messie au monde.

Le testament prophétique de Jacob, déjà cité dans la première partie de cet ouvrage, manifesta cette destination. Ce vieillard vénérable, entouré de ses douze fils, prédit à chacun le sort de sa postérité. A peine a-t-il proferé le nom de Juda, qu'il s'écrie, transporté de joie et d'admiration: (1) *Juda, tes frères te loueront. Ta main sera sur la tête de tes ennemis. Les enfants de ton père t'adoreront... Le sceptre ne sera pas retiré de Juda, ni le conducteur, de sa race, jusqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé, et qui sera l'attente des nations.*

Ces paroles indiqueraient encore plus clairement que le Messie devait sortir de la tribu de Juda, si, par une construction à laquelle rien ne s'oppose, et qui lève, comme nous le verrons bientôt, les principales difficultés du texte, on lisait: *Jusqu'à ce que l'envoyé de Dieu et le désiré des nations vienne de sa race (2).* Mais en conservant la leçon ordinaire, et sans détacher de la phrase précédente ces mots de *sa race*, on voit toujours que Jacob promet à cette race de Juda l'honneur d'enfanter le Messie. Quel autre fondement peuvent avoir ces louanges que Juda recevra de ses frères, portées jusqu'à l'adoration, cette force invincible contre ses ennemis, ces magnifiques prérogatives perpétuées dans sa postérité jusqu'à l'arrivée du Messie? N'est-il pas évident que ce roi successeur de Juda doit recueillir son patrimoine en montant sur le trône, et fonder un nouveau royaume sur les nations étrangères comme sur ses propres citoyens, au moment que ses ancêtres seront totalement dépouillés de leur gloire et de leur grandeur?

Cette prédiction est si peu susceptible d'un autre sens, qu'elle a suffi pour apprendre aux Israélites de quelle tribu le Messie devait naître. Quelque émulation qu'il dût y avoir entre les douze tribus, pour aspirer à un si grand avantage, aucune ne l'a disputé à celle

(1) *Juda te laudabunt fratres tui. Manus tua in cervicibus inimicorum tuorum. Adorabunt te filii patris tui... Non auferetur sceptrum de Juda, et dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est, et ipse erit expectatio gentium. Genes. 49, 8, 9, 10.*

(2) Cette leçon ne peut subsister, qu'en plaçant la virgule après ces mots *et dux*, et en rapportant ceux-ci, de femore, à la phrase suivante: *Non auferetur sceptrum de Juda et dux, de femore ejus donec veniat qui mittendus est.*

de Juda : ni la tribu de Ruben l'aînée de toutes, ni celle de Lévi honorée du sacerdoce, ni celle d'Éphraïm principale héritière des bénédictions abondantes accordées à Joseph, ni celle de Benjamin si guerrière, et qui donna au peuple d'Israël son premier roi. Toutes ont constamment attendu leur Messie de la tribu de Juda, et toutes ont puisé cette attente unanime dans l'oracle de Jacob qui vient d'être allégué.

Il n'a pas été moins constant que, parmi toutes les familles de la tribu de Juda, le Messie tirerait son origine de celle de David. Les Juifs en étaient convaincus, lorsque Jésus-Christ parut au milieu d'eux. *Que vous semble du Christ (1), demandait-il aux Scribes et aux Pharisiens, de qui doit-il être fils ? de David, répondaient-ils sans hésiter. Réponse qui annonçait une conviction ancienne et généralement établie dans le corps de la nation, particulièrement consignée dans les écrits et les enseignements des docteurs de la loi, et qui donna lieu à cet argument si pressant contre les hommes qui méconnaissent le profond mystère de l'incarnation : Si le Messie, ajoute Jésus-Christ, est fils de David, comment ce même David l'appelle-t-il son Seigneur dans ces paroles du psaume 109 : Le Seigneur a dit à mon Seigneur, asseyez-vous à ma droite ? Les apôtres dans leurs premières prédications aux Juifs supposaient avec une égale confiance le principe admis par tout Israël, que le Messie devait naître de la race de David. Ce roi prophète (2), leur disait saint Pierre, sachant que Dieu lui avait promis avec serment que son trône serait rempli par un de ses descendants, a prévu et prédit la résurrection de Jésus-Christ. S. Paul rappelait dans les synagogues la même promesse, suivant laquelle il soutenait (3), que Dieu avait fait naître le sauveur Jésus de la semence de David.*

Il ne faudrait pas d'autre preuve que ce consentement universel des Juifs au temps de Jésus-Christ pour s'assurer que leurs livres prophétiques plaçaient l'extraction du Messie dans la famille de David. Quelle autre autorité eût pu réunir leurs esprits dans un point de cette importance ? Mais indépendamment d'une présomption si forte, nous pouvons en juger par nos propres yeux. Nous voyons d'abord que le prophète Nathan fit (4) connaître à David qu'après sa mort Dieu lui donnerait un successeur de sa race, dont il affermirait le trône pour toujours. L'objet immédiat de cette promesse était à la vérité Salomon, fils et héritier de David, destiné à construire, dans le sein d'une longue paix, un temple que les mains ensanglantées de son père ne devaient pas commencer. Mais la gloire et les richesses de Salomon ne remplissaient pas toute l'étendue de cet oracle. On prévoyait (5) dès

(1) Matth. 22. Marc. 12. Luc. 20.

(2) Act. 2. 30, 31.

(3) Act. 13. 23.

(4) 2 Reg. 7. 12, 13.

(5) Qui si iniquè aliquid gesserit, argum eum in virga virorum et in plagis filiorum hominum. Misericordiam autem meam non auferam ab eo, sicut abisti à Saül... et fidelis erit domus tua, et regnum

lors que lui et quelques-uns de ses descendants pouvaient se rendre criminels ; et pour montrer que la promesse faite à la postérité de David, s'étendait plus loin qu'une succession ordinaire de princes du même sang, on déclarait que les châtiments exercés sur les compables descendants de David n'empêcheraient pas que sa maison et son trône ne subsistassent éternellement.

Nous retrouvons cette prophétie plus claire encore et plus expresse dans les psaumes 131 et 88. Dans le premier, Dieu rappelle le serment (1) qu'il a fait à David de maintenir sa famille sur le trône, et il le proteste de nouveau que ce serment sera exécuté. Les paroles suivantes (2) semblent en faire dépendre l'exécution de la fidélité des enfants de David à garder la loi du Seigneur. Mais il faut distinguer dans cette promesse deux objets, l'un conditionnel, l'autre absolu et irrévocable. L'objet conditionnel est la possession constante et paisible de l'empire des douze tribus, et d'un royaume dont Jérusalem serait la capitale. Si les enfants de David avaient imité ses vertus, ils auraient égalé sa puissance, régné comme lui sur toute la Palestine, et le siège de leur empire fut demeuré sans interruption dans Jérusalem jusqu'à la venue du Messie. Par le défaut de cette condition la postérité de David a été privée de son autorité sur dix tribus d'Israël, chassée ensuite de Jérusalem et réduite en une captivité, après laquelle on ne trouve plus dans cette famille aucune trace de succession royale. Mais un second objet de cette promesse indépendante de toute condition est la naissance du Messie, qui devait occuper le trône de David et en rendre la possession éternelle dans la famille de ce prince.

On a déjà vu, dans la prédiction de Nathan, que les iniquités de Salomon et des autres descendants de David ne devaient point former d'obstacle à l'affermissement inébranlable de son trône et de sa maison : *Qui si iniquè aliquid gesserit... misericordiam meam non auferam ab eo... et fidelis erit domus tua et regnum tuum usque in æternum. Cette éternité de puissance est prouvée d'une manière non moins absolue dans le psaume 88 : Si les enfants de David (3), y dit Dieu, abandonnant ma loi, s'ils violent mes commandements, je punirai leurs péchés. Mais je ne retirerai point ma miséricorde de dessus sa race. Je ne romprai pas mon alliance, et je n'annulerai pas les promesses sorties de ma bouche. Je t'ai juré une fois à David, et je ne lui manquerai pas. Sa postérité durera éternellement. Son trône subsistera en ma présence comme le soleil et la lune, dont le cours est un témoin fidèle dans les cieux de ma toute-puissance et de l'invariable uniformité de mes lois.*

tuum usque in æternum ante faciem meam, et thronus tuus erit firmus jugiter. 2 Reg. 7. 14, 15, 16.

(1) Juravit Dominus David veritatem, et non frustrabitur eam... De fructu ventris tui ponam super sedem tuam. Ps. 131, 11.

(2) Si custodierint filii tui testamentum meum et testimonia mea hæc que docebo eos. *Ibid.* 12.

(3) Ps. 88, 51-58.

Et ce qui prouve que cette promesse renferme celle du Messie, c'est que l'auteur de ce psaume, composé durant la captivité de Babylone, adresse tout de suite la parole à Dieu, pour lui représenter les funestes conséquences que tirent les ennemis de son nom de l'oppression du peuple d'Israël, et de l'abaissement de la maison de David. Vous avez promis toutes ces choses, dit-il à Dieu (1), et cependant vous avez banni de Jérusalem et de la Terre-Sainte votre peuple et ses rois ; vous les avez rendus un objet de mépris, et vous différés la venue de votre Christ. Il continue la description des maux qui accablent Israël et la famille royale ; et après avoir demandé à Dieu leur délivrance et leur rétablissement, il le conjure de (2) se souvenir du reproche injurieux que les nations étrangères font à ses serviteurs, que la promesse de ce Messie, qui devait naître de la race de David, était révoquée. Comme s'il disait : Nous, Seigneur, qui connaissons l'immuable vérité de vos paroles, nous ne doutons pas qu'elles ne s'accomplissent ; mais les nations infidèles, témoins de notre exil et de notre esclavage, demandent d'où peut sortir ce Messie que nous attendons, enfant et successeur de David. C'était donc le zèle et non la défiance qui dictait cette humble et fervente prière. L'auteur du psaume, qui avait commencé (3) par chanter les miséricordes du Seigneur et par célébrer sa fidélité, termine (4) son discours par une protestation des mêmes sentiments ; et il nous apprend qu'espérer l'accomplissement des promesses faites à la maison de David, c'était la même chose chez les Juifs et même chez leurs ennemis, qu'attendre l'arrivée du Messie.

Isaïe et Jérémie déclarent formellement le Messie descendant et rejeton de David. Le premier l'appelle (5) une branche et une fleur sortie de la racine de Jessé. C'est le nom du père de David. Il ajoute que sur cet enfant de David se reposera l'esprit du Seigneur, esprit dont il développe les principaux attributs, et il achève le portrait de ce Messie, comme d'un roi pacificateur de l'univers, aussi formidable aux impies, que bienfaisant envers les justes et les pauvres. Peu de lignes après, ce même racine de Jessé (6) est un signal autour duquel les peuples se rassembleront. Les nations lui adresseront leurs prières, et son sépulcre sera glorieux.

Jérémie prédit (7) que Dieu suscitera le juste reje-

(1) Tu verò repulisti et despectisti. Distulisti Christum tuum. Ps. 88, 59.

(2) Memor esto, Domine, opprobrii servorum tuorum (quod contini in sinu meo) multarum gentium. Quod exprobraverunt inimici tui, Domine, quod exprobraverunt commutationem Christi tui. Ps. 88, 54, 52.

(3) Misericordias Domini in æternum cantabo. In generationem et generationem annuntiabo veritatem tuam in ore meo. Ps. 88, 1, 2.

(4) Benedictus Dominus in æternum. Fiat, fiat. *Ibid.* 55.

(5) Et egredietur virga de radice Jesse, et flos de radice eius ascendet. Et requiescet super eum Spiritus Domini : Spiritus sapientie et intellectus, Spiritus consilii et fortitudinis. *Isai.* 11, 1 et seq.

(6) *Ibid.* 11, 10.

(7) Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et suscitabo David germen justum. *Jerem.* 23, 5, 6.

ton de David ; que ce roi régnera avec sagesse, et jugera ses sujets avec justice ; qu'alors Juda sera sauvé ; et Israël rempli de confiance ; et que le nom qu'on donnera à ce Roi sauveur sera le nom même incommunicable de Dieu, avec le surnom de juste : *Et hoc est nomen quod vocabunt eum, Dominus justus noster. A ces traits on ne peut méconnaître le Messie, non plus qu'à une prédiction (1) toute semblable du même prophète, où, après avoir attribué au rejeton de David les fonctions de roi et de sauveur, avec le nom par excellence de Dieu, il répète plusieurs fois que la postérité de David régnera éternellement sur le trône d'Israël. Et pour confondre les incrédules qui osaient assurer que les deux familles qui avaient été choisies étaient rejetées, il fait dire à Dieu que le pacte qu'il avait fait avec le jour et la nuit, pour que l'un succédât perpétuellement à l'autre, serait détruit, et les lois qu'il avait prescrites seraient anéanties, avant qu'il abandonnât la race de Jacob et celle de David, pour ne pas en tirer des princes de son peuple. Jérémie avait néanmoins annoncé (2) que Jéchonias, roi de Jérusalem, emmené captif à Babylone par Nabuchodonosor, et dont les enfants retournèrent en Judée sous le règne de Cyrus, n'aurait point de descendant qui fût assis sur le trône de David, et qui exercât après lui aucune puissance dans Juda. Nouvelle preuve que les prophètes ont parfaitement distingué, dans les promesses faites à la maison de David, la succession caduque et temporelle des princes nés de son sang, de ce règne d'un ordre supérieur, perpétué dans sa postérité par le Messie, son véritable héritier.*

C'est cette descendance si souvent et si généralement reconnue qui a fait donner par les prophètes au Messie le nom même de David ; dénomination dont le fondement nécessaire est le rapport de David au Messie, en qualité de père, celui de figure ne suffisant pas pour appeler la vérité du nom de ce qui la représente. On a vu dans la première partie qu'Osée, annonçant la conversion future des Juifs, assure (3) qu'ils chercheront le Seigneur leur Dieu, et David leur roi. Ezéchiel, envisageant le Messie et comme pasteur et comme prince, le nomme également David dans l'exercice de ces deux fonctions. Je susciterai, dit (4) Dieu dans ce prophète, mon serviteur David pour quatre mes brebis. Je serai leur Seigneur et leur Dieu, et David mon serviteur (5) sera prince au milieu d'eux. C'est enfin par cette raison que David dans plusieurs de ses psaumes, où nous montrerons les principaux caractères du Messie manifestement prédits, parle en son propre nom, lorsqu'il décrit ce qui ne devait être accompli que dans la personne de cet auguste rejeton, la gloire de sa famille et le terme de tous ses desirs.

C'était beaucoup de d'avoir indiqué la nation et

(1) Jerem. 33, 15 et seq.

(2) Jerem. 22, 50.

(3) Osée 3, 5.

(4) Ezech. 34, 23, 24.

(5) Même nom donné au Messie. *Jerem.* 30, 9, Ezech. 37, 24.

la famille d'où naîtrait le Messie. Mais dès signes encore plus précis disposaient les esprits à le recevoir. Le temps de sa venue était déterminé dans les livres de l'ancien Testament par des époques qu'il faut à présent expliquer.

La première est l'état d'abaissement et d'abandon où devait se trouver alors la tribu de Juda. Nous venons d'entendre dire à Jacob que le sceptre ne serait point retiré de Juda, ni le conducteur de sa race, jusqu'à l'arrivée du Messie: *Non auferetur sceptrum de Juda, et dux de femore ejus, donec veniat*, etc. C'est au moins ainsi qu'on construit ordinairement les paroles de ce texte, et cette construction produit de grands embarras dans l'explication de la prophétie.

Les uns reculent le temps où son accomplissement a dû commencer jusqu'au règne de David, sous prétexte que la prophétie marque bien quand la puissance promise à Juda doit finir, mais ne nous apprend pas la date de son commencement.

D'autres pensent avec plus de fondement que la prérogative qui est ici promise à la tribu de Juda, a dû être exercée dès que les douze tribus d'Israël, affranchies de la captivité d'Égypte, ont reçu, de la bouche même de Dieu, des lois, un gouvernement politique, un culte religieux, tout au moins dès que ces douze tribus sont entrées en possession de la terre de Chanaan; que c'est alors que les promesses faites à la postérité des autres enfants de Jacob ont commencé à s'accomplir; qu'il serait d'autant plus étrange d'excepter de cette règle commune la tribu de Juda, en renvoyant à un temps plus éloigné l'accomplissement de ce qui lui est promis, qu'on voit clairement, par la conduite et les discours de Jacob, qu'il a partagé entre trois de ses enfants, Juda, Lévi et Joseph, les droits d'aînesse qui appartaient à Ruben, et dont celui-ci était déchu par son inceste abominable avec une des femmes de son père. Ces droits, selon l'usage des premiers temps, étaient de trois sortes: la prééminence et l'empire sur le reste de la famille, le sacerdoce, une double portion dans l'hérédité paternelle. Le sacerdoce fut transféré à la postérité de Lévi; la double portion, aux descendants de Joseph, qui, formant deux tribus distinctes et séparées, eurent une double part dans la division de la Terre promise. La jouissance de l'une et l'autre de ces prérogatives commença ou dans le désert, ou après les conquêtes de Josué dans la Palestine. Pourquoi la tribu de Juda aurait-elle joui plus tard du droit de prééminence et d'empire que Jacob lui avait accordé sur les autres tribus?

Les mêmes auteurs ajoutent qu'on trouve des traces de l'exercice de ce droit dès le temps de l'administration de Moïse; que dans les campements (1) des douze tribus autour du tabernacle, la première place à l'orient était assignée à la tribu de Juda; que parmi les offrandes que les douze tribus firent par leurs chefs à la dédicace du tabernacle et de l'autel, celle

(1) Numer. 2, 3.

de Nahasson, prince de la tribu de Juda, fut présentée et reçue le premier jour (1); que dans les marches des Israélites au désert (2), la tribu de Juda précédait également toutes les autres; que la même tribu fut partagée la première (3), lorsque Josué fit tirer au sort les possessions qui devaient échoir à chaque tribu dans la terre de Chanaan; qu'après la mort de Josué, Dieu, n'ayant pas jugé à propos de le remplacer, ordonna (4) aux Israélites d'entreprendre, sous la conduite de la tribu de Juda, toutes leurs guerres contre les Chananéens; que cette prééminence d'honneur et de dignité était tellement acquise au sang de Juda, que David la reconnaît antérieure au droit de sa propre maison sur le trône d'Israël: *Le Seigneur, dit-il (5), a tiré les princes de Juda. Il a jeté les yeux dans cette tribu sur la maison de mon père. Il m'a choisi parmi tous mes frères pour m'établir roi sur Israël, et Salomon est celui de mes enfants qu'il a désigné pour me succéder.*

La tribu de Juda, continuent ces interprètes, avait donc de tous les temps sur le reste d'Israël une véritable supériorité, que le règne de David et des princes ses descendants rendit plus éclatante et plus auguste, mais qui, n'ayant pas commencé avec la royauté de cette famille, ne finit pas non plus avec elle. Sédécias fut le dernier roi de la race de David. Mais la tribu de Juda n'en conserva pas moins tous ses droits. Elle devint même si dominante dans le peuple de Dieu, qu'elle lui donna son nom après la captivité de Babylone. Jérusalem, située dans son ancien territoire, fut toujours la ville capitale. La Palestine se confondit avec la Judée. L'autorité souveraine, exercée d'abord par des magistrats principaux, ensuite par les princes et rois Asmonéens de la tribu de Lévi, ne cessa pas de résider dans le corps de la nation juive, qui choisit (6) volontairement pour ses chefs les enfants du généreux Mathathias, qui ne leur confia même, à parler exactement, que le commandement des armées, et se réserva toujours une très-grande part dans l'administration politique par le Sanhédrin qui le représentait. Ainsi la république juïdaïque a subsisté sous des conducteurs issus d'une autre tribu, par la même raison que l'empire romain a conservé son nom et son essence sous des empereurs qui n'étaient pas même originaires de Rome, et que le royaume de Pologne s'est ordinairement soutenu et se soutient encore sous des rois étrangers.

Il est des interprètes qui étendent au peuple entier d'Israël la promesse du pouvoir souverain continué jusqu'à la venue du Messie. Mais comme ils avouent que cette prophétie assure à la tribu de Juda une prérogative particulière pendant la durée de ce pouvoir, leur sentiment revient au fond à celui que nous

(1) Ibid., 7, 12.

(2) Ibid., 10, 14.

(3) Jos. 15.

(4) Judic. 1, 2.

(5) 1 Paralip. 28, 4, 5.

(6) 1 Mach. 9, 50; ibid. 13, 8.

venons d'exposer. Il faut dire, selon eux, que Jacob a prédit à sa nation la perpétuité d'un gouvernement tantôt absolument libre et indépendant de toute puissance étrangère, quelquefois restreint et gêné par de pénibles et humiliantes servitudes, inséparable néanmoins du pouvoir législatif, d'une magistrature municipale, et du droit de vie et de mort sur ses propres sujets; que ce gouvernement ne devait cesser qu'au temps du Messie, et que dans le même temps la tribu de Juda serait dépouillée du privilège et du rang distingué qu'elle devait avoir jusqu'à la ruine totale de l'empire d'Israël.

Ces interprétations pourraient suffire si nous n'avions à combattre que les Juifs. Tout se réduit à prouver contre eux que le Messie est déjà arrivé. Ils étendent par deux réponses la preuve fondée sur cette prophétie de Jacob.

L'une consiste à expliquer en mauvaise part ce sceptre qui ne sera pas ôté de dessus Juda, et à l'entendre, conformément à d'autres textes de l'Écriture, d'une verge de fer dont Dieu frappera continuellement Juda, jusqu'à ce que le Messie paraisse. Par cette explication les Juifs se croient autorisés dans leur attente chimérique d'un libérateur. Mais ils démentent leur propre histoire, et ils donnent la torture aux paroles de Jacob. Il est faux que la tribu de Juda ait toujours été coupable et malheureuse. Rien de plus florissant que les règnes de David, de Salomon, pour ne point parler ici de tant d'autres temps où la tribu de Juda, soit avec celles de Lévi et de Benjamin, soit avec tout le peuple d'Israël, a joint d'une véritable prospérité durant que la loi du Seigneur était fidèlement observée. Il est encore plus faux que le mot de sceptre, non auferetur sceptrum de Juda, puisse être entendu en mauvaise part dans une prophétie également consolante et glorieuse pour cette tribu; et quand il serait équivoque dans ce commencement du discours, la suite qui promet la présence continuelle d'un chef et d'un législateur, et dux, le déterminerait à un sens favorable.

La seconde réponse, plus commune parmi les Juifs, est de nier qu'il soit ici question du Messie. On voit que l'intérêt seul de leur cause a pu la leur inspirer. Car tous leurs anciens paraphrases ou targumistes, les auteurs du Talmud, les plus habiles rabbins, ont reconnu dans cette prédiction un signe certain de l'arrivée du Messie. Le terme original (1), unique dans l'Écriture, ne peut s'appliquer qu'à lui. Il signifie, selon les différentes racines dont on le fait sortir, ou celui qui doit être envoyé, comme notre Vulgate l'a traduit, ou celui à qui ou de qui, comme l'ont entendu les Septante, c'est-à-dire, celui à qui est réservé l'accomplissement des promesses, celui à qui le royaume appartient, celui de qui dépend le peuple d'Israël, ou le Pacifique et le Sauveur; ou enfin, comme l'expliquent de curieux observateurs des finesses de la langue hébraïque, le fils de la femme,

(1) Schiloh.

ce qui ferait allusion à sa naissance miraculeuse d'une vierge. Il est plus simple de rassembler toutes ces significations, et de supposer que l'auteur de cette prophétie, en formant un terme exprès pour désigner le Messie, a eu en vu d'exprimer ses diverses qualités par tous les sens que ce terme pouvait avoir; et pour prévenir l'espèce d'ambiguïté qui eût pu naître de cette multiplicité de sens, quoique parfaitement compatibles, il ajoute une qualification du Messie plus distincte et plus précise, en disant que celui dont il annonçait la venue serait l'attente des nations; ou, ce qui est encore plus fort, celui qui rassemblerait les nations, celui à qui les nations obéiraient. Il n'en faut pas davantage pour détruire les explications du mot schiloh, inventées depuis quelques siècles par les Juifs modernes, réfutées d'ailleurs par nos théologiens dans un détail qu'on nous dispensera de rapporter.

Tout cela posé, quelle ressource peut rester aux Juifs? Le Messie devait paraître avant la révolution prédite par la prophétie. Or elle est constamment arrivée, de quelque manière qu'ait été accomplie la promesse faite à Juda. Soit que cet accomplissement ait eu lieu immédiatement après la sortie de l'Égypte, ou l'entrée dans la Palestine, soit qu'il n'ait commencé qu'avec le règne de David, soit que l'autorité souveraine et cette suite de conducteurs dont il est parlé, regardent uniquement la tribu de Juda, soit qu'elles embrassent tout le peuple d'Israël avec une distinction particulière réservée à cette tribu, il n'en est pas moins vrai que le peuple juif, depuis dix-sept siècles, est dépouillé de toute espèce de pouvoir et de liberté; qu'il n'a plus ni lois, ni magistrats, ni patrie. Qui peut méconnaître dans cette époque le signe annoncé par Jacob de la venue du Messie?

Mais nous avons en tête d'autres adversaires qui n'ont pas le même respect que les Juifs pour les livres sacrés. Les incrédules, dont la cause est toute différente, laisseraient sans peine les chrétiens jouir de leur triomphe sur les Juifs, s'ils pouvaient eux-mêmes se flatter de vaincre les uns et les autres, en prouvant la fausseté d'une prophétie de l'ancien Testament. Celle de Jacob ne serait pas entièrement à l'abri de leurs attaques par tout ce que nous venons de dire. Ils insisteraient à demander qu'on leur montre dans toute l'histoire des Juifs, jusqu'à leurs derniers malheurs, la suite non interrompue d'un gouvernement libre et national.

Trouvera-t-on cette suite depuis Nabuchodonosor jusqu'à Cyrus, temps où les Juifs furent non seulement sujets, mais captifs des rois de Babylone? La trouvera-t-on même après leur retour dans la Judée jusqu'au règne des Asmonéens? Tant que l'empire des Perses subsista, ils en reconnurent les rois pour leurs maîtres. Les tributs qu'ils payaient se levaient au nom et au profit de ces princes. Les magistrats qui les gouvernaient tenaient d'eux leur autorité. Alexandre, en détruisant l'empire des Perses, compta la Judée parmi ses conquêtes. Il combla les Juifs de grâces, mais comme un souverain qui distingue dans

ses sujets et qui récompense le mérite. Après sa mort, la Judée devint une province du royaume d'Égypte. Elle passa ensuite sous la domination des rois de Syrie, qui n'y exercèrent pas seulement tous les droits de la souveraineté, mais souvent la plus odieuse et la plus barbare tyrannie. Les premières victoires des Assoniens ne suffirent pas pour enlever aux Séleucides toute leur autorité sur la Judée. Ils acceptèrent de ces princes des marques d'honneur pour eux-mêmes, le droit de fabriquer des armes, d'assembler des troupes, de battre monnaie; et pour leur nation, la remise des impôts précédents, l'exemption de tout tribut à l'avenir, en propres termes, *la liberté* (1). Ce ne fut qu'après cette concession que (2) les Juifs commencèrent à dater leurs actes dans les registres et monuments publics de la première année du sacerdoce et de la principauté de Simon. Une sujétion qui a duré plus de cinq cents ans fait un étrange vide dans l'accomplissement d'une prophétie qui promettait à la tribu de Juda ou au peuple d'Israël la perpétuité du pouvoir souverain.

Répondre que, pendant ce long intervalle, les Juifs ont toujours eu des magistrats de leur propre nation qui les jugeaient suivant leurs lois, et pouvaient condamner à mort les criminels, c'est ne rien accorder de plus aux Juifs sous l'empire des Assyriens, des Perses et des Macédoniens, que ce que les Romains laissent aux nations et aux villes qu'ils avaient soumises, que ce qu'ont encore quelques provinces du royaume de France, qui ont des coutumes propres et une juridiction territoriale. Ce sont là des usages ou des privilèges particuliers, dont la conservation n'empêche pas une véritable et parfaite dépendance. Ajouter que la domination des étrangers était injuste, comme le grand-prêtre Simon le (3) déclare nettement aux ambassadeurs d'un roi de Syrie; que les Juifs avaient recouvré l'héritage de leurs pères par les armes des Machabées, et qu'en acceptant les concessions des Séleucides, ils n'avaient fait que rentrer dans les droits qu'on leur avait ravés; c'est toujours donner atteinte à une prophétie qui n'assure pas seulement à la tribu de Juda un droit imprescriptible à l'autorité souveraine et à la liberté, mais la possession et la jouissance continuelle de ce droit jusqu'à l'arrivée du Messie: *Non auferetur sceptrum de Juda, et dux de femore ejus, donec veniat.*

Je laisse le soin de résoudre cette objection aux interprètes et aux théologiens qui adoptent la construction ordinaire. Ils sauront concilier le sens qu'elle forme avec l'histoire du peuple juif; et je ne crois pas cette conciliation aussi difficile que les incrédules le

(1) Et Jerusalem sit sancta et libera cum omnibus finibus suis. 1 Mach. 10, 51.

Jerusalem sanctam esse et liberam. Ibid., 15, 7.

(2) Ibid., 15, 42.

(3) Neque alienam terram sumpsimus, neque aliena detinemus, sed hereditatem patrum nostrorum, quae injustè ab inimicis nostris aliquo tempore possessa est. 1 Mach. 15, 35.

présument. Mais il est une voie plus courte pour trancher la difficulté.

Elle tire sa force de l'opinion commune que Job a prédit la continuité du pouvoir souverain, et une succession non interrompue de rois ou de législateurs et de capitaines dans la tribu de Juda, du moins dans le peuple d'Israël. Mais si ce sceptre ou cette houlette (car le mot (1) original est susceptible de ces deux sens), qui ne doit jamais s'éloigner de Juda, *non auferetur sceptrum de Juda*, est le sceptre ou la houlette de Dieu; si ce chef ou ce législateur, *et dux*, qui doit toujours le gouverner, est Dieu même; si ces paroles, *de femore ejus*, n'annoncent pas une succession de princes ou de conducteurs nés du sang de Juda, tous les embarras disparaissent, et il n'y a plus la moindre ombre de contradiction entre la prophétie et l'événement. Il suffit, pour établir leur accord, que la Providence ait toujours veillé d'une manière sensible sur la tribu de Juda; que le peuple juif ait toujours paru être le peuple de Dieu jusqu'à une révolution assez remarquable pour qu'elle ait pu désigner l'arrivée du Messie. Or ces deux choses sont évidentes par l'histoire des Juifs.

On voit d'abord que la tribu de Juda a été spécialement favorisée depuis que les Israélites ont eu une forme de gouvernement. C'est ici qu'on peut appliquer tout ce qui a été dit plus haut sur la prééminence de cette tribu avant le règne de David. L'élevation de ce prince sur le trône, et la suite des rois ses descendants, conserva longtemps avec éclat cette prééminence. Le royaume de Juda subit à la vérité le même sort que le royaume d'Israël. Les trois tribus qui formaient le premier, furent transplantées dans un pays étranger, comme l'avaient déjà été celles qui composaient le second. Mais les suites de ce malheur furent bien différentes pour les unes et pour les autres. Les dix tribus ne retournèrent plus dans la Palestine. Elles se mêlèrent et se perdirent parmi les peuples dont elles étaient captives; et l'on ne retrouve plus dans le monde aucun vestige de ces Israélites schismatiques. Il n'en fut pas de même de la tribu de Juda, dont le nom se communique aux deux tribus de Lévi et de Benjamin qui suivirent toujours sa destinée. La nation juive, quoique exilée, quoique esclave même, et n'ayant plus, si l'on veut, aucun apogée de souveraineté, ne perdit pas toutes les marques extérieures qui la distinguaient aux yeux des autres peuples, comme l'héritage du Seigneur. Soutenue par des prodiges durant son esclavage, éclairée par des prophètes, elle recevait d'eux des avertissements salutaires pour la correction de ses mœurs, et de fréquentes assurances de son retour, dont la date avait été fixée à la soixante-dixième année de sa captivité. Rappelée après ce terme dans le pays de ses pères, autorisée d'abord à rebâtir le temple et à y offrir des sacrifices, ensuite à rétablir la ville de Jérusalem, elle éprouva de nou-

(1) Schebet.

veaux effets de la protection divine. Elle ne recouvra pas, j'en conviens, jusqu'aux temps des Machabées, toute l'indépendance et la liberté de son gouvernement. Mais malgré cet assujettissement à des maîtres étrangers, Dieu ne cessa pas alors d'être son roi, son pasteur, son guide et son législateur, comme Jacob l'avait prédit: *Non auferetur sceptrum de Juda et dux*. Ce règne et cette conduite de Dieu sur Juda n'exigeait pas une succession continue de princes ou de magistrats tirés de cette tribu. Cette succession, qui n'est pas aisée à vérifier, n'a eu d'autre fondement parmi les interprètes que la liaison qu'on a mise entre ces paroles *et dux*, et celles qui suivent, *de femore ejus*. Mais il est plus naturel de croire que Jacob, annonçant la généalogie du Messie, a voulu faire entendre par ces dernières paroles, qu'il naîtrait du sang de Juda: *De femore ejus donec veniat qui mittendus est*. La ponctuation des livres saints est trop récente pour faire loi. Elle est contredite avec succès en d'autres endroits de l'Écriture. Mais s'il faut absolument la conserver dans le texte dont il s'agit, si la transposition que nous proposons paraît trop dure, quoique les exemples n'en soient par rares, le même sens subsiste sans altération. Car, soit qu'on entende ces mots, *de femore ejus*, des enfants et de la postérité de Juda, suivant une figure singulière aux Hébreux, *de semine ejus*, *de filiis ejus*; soit qu'on les explique des étendards que chaque tribu portait devant elle, *de vexillis ejus*, soit qu'on les traduise littéralement, *d'entre ses pieds*, *de inter pedes ejus*, pour montrer l'action d'un (1) lion qui tient entre ses griffes sa proie que personne n'ose lui arracher, il est également vrai que Jacob promet à Juda que Dieu veillera continuellement sur lui comme un roi sur son peuple, comme un berger sur son troupeau; et que la tribu de ce patriarche conservera les droits et les avantages de la portion chérie du Seigneur: *Non auferetur sceptrum de Juda et dux de femore ejus*.

Enfin est venu le terme marqué à cette protection de Dieu jusqu'alors si constante sur le peuple juif. Il n'a pas été seulement livré à une domination étrangère dans son propre pays, gouverné immédiatement par un prince Iduméen tel qu'Hérode, ce qu'on n'avait jamais vu, privé par une humiliation inouïe du droit de punir de mort les transgresseurs de ses propres lois: il a été encore chassé de sa patrie, dispersé dans toutes les parties de l'univers, foulé aux pieds de toutes les nations, frappé de la plus terrible malédiction sans adoucissement et sans espoir. Voilà certainement l'époque prédite par Jacob. Voilà dans l'histoire du peuple juif une révolution assez éclatante pour avoir été le signal de l'arrivée du Messie. Le règne de Dieu a cessé sur les Juifs, comme Jésus-Christ les en menaçait (2): *Auferetur à vobis regnum Dei*. Et

(1) Jacob venait de comparer, dans le verset précédent, Juda à un lion qui se lève pour saisir sa proie, et qui se couche ensuite pour la tenir à ses pieds. *Catulus leonis Juda. Ad prædam, fili mi, ascendisti, repugnans accubasti ut leo.*

(2) Math. 21, 45.

s'il a passé dans le même temps, selon cette prédiction sur les gentils, *et dabitur genti facienti fractus ejus*, on ne peut plus douter que ce changement dans l'état des Juifs ne concoure avec la venue du Messie, qui devait, après leur disgrâce, rassembler les nations sous ses lois: *Non auferetur sceptrum de Juda et dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est, et ipse erit expectatio gentium*.

Cette explication écarte tous les menus détails de l'administration politique du peuple juif, dans lesquels il est dangereux de donner quelque prise à la censure des incrédules. Elle justifie l'accomplissement d'une prophétie importante par de grands événements, dont la certitude est incontestable. Le P. Tournemine l'a fortifiée de beaucoup d'autres preuves dans ses premiers volumes du journal de Trévoux (1). Je lui restitue volontiers ce que j'ai emprunté de lui; et ce n'est pas le seul tribut que je dois à la mémoire d'un homme qui joignait à un amour sincère pour la religion une connaissance peu commune des livres saints, et une critique aussi judicieuse que pénétrante.

Une seconde époque également célèbre de l'arrivée du Messie, est la fin des soixante-dix semaines de Daniel. Il est déjà prouvé (2) contre le chevalier Marsham que ces semaines n'ont pu finir au temps des Machabées et d'Antiochus Epiphane; que ni les sept semaines, dont il est parlé séparément, n'ont commencé à la vingtième année de la captivité de Babylone, ni les soixante-deux, qu'il en détache mal à propos, à la première année de cette même captivité; que tant les sept que les soixante-deux et la dernière, dont il est fait aussi une mention expresse, ne sont autre chose que l'assemblage des soixante-dix semaines annoncées au commencement de la prophétie de Daniel; que ces soixante-dix semaines sont un espace successif et continu de 490 années, dans lequel il est absurde et ridicule de chercher un double emploi, qui réduirait le nombre de 70 à 65, et celui de 490 à 441; que la désolation qui termine la prophétie, n'est pas celle qu'éprouvèrent les Juifs sous Antiochus Epiphane, mais la ruine de Jérusalem par les armes des Romains, et les désastres qui ont suivi cet événement. Il ne s'agit maintenant que de montrer en premier lieu que le Messie a dû paraître vers la fin des soixante-dix semaines; et en second lieu que le commencement de ces semaines avait été assez nettement indiqué, pour qu'il fût facile de s'apercevoir du temps où elles approchaient de leur terme.

Il est évident par le discours de l'Ange à Daniel que, vers la fin des soixante-dix semaines, la prévarication devait être consommée, le péché trouver sa fin, l'iniquité être effacée, la justice éternelle venir sur la terre, les visions et les prophéties s'accomplir, le Saint des saints recevoir l'onction. L'arrivée du Messie pouvait-elle être mieux désignée que par cet amas de merveilles? Les anciennes écritures nous représen-

(1) Mars 1705.

(2) Part. 1, chap. 8.

tent sans cesse le Messie, comme l'ouvrage de Dieu le plus accompli, son image la plus parfaite, le terme de tous ses desseins. Il ne peut donc y avoir que cet envoyé du Très-Haut, qui par sa présence expie et détruit l'iniquité, réconcilie avec le ciel les hommes pécheurs, apporte la justice éternelle sur la terre, vérité dans sa personne les anciennes promesses, et reçoive cette onction précieuse qui caractérise et forme le Saint des saints.

Vainement dirait-on que le texte original exprime une chose, et *ungatur Sanctitas sanctitatum*, au lieu de la personne énoncée dans notre Vulgate : *Et unguatur Sanctus sanctorum*. Car ce qui s'explique aisément selon la doctrine chrétienne serait faux dans toute autre hypothèse. On conçoit très-bien que l'humanité unie personnellement au Verbe de Dieu a pu être appelée le Saint des saints à plus juste titre que l'Arche, et que cette union a été pour elle la plus sacrée de toutes les onctions. Mais les Juifs ne nous montreront jamais dans le second temple un Saint des saints dont l'onction ait pu concourir avec la fin des soixante-dix semaines. Sans faire valoir contre eux une de leurs traditions, qui exclut de ce nouveau temple l'huile sainte qui avait servi aux onctions dans le premier, il est certain du moins que l'Arche ne s'est plus retrouvée depuis que Jérémie l'eut (1) soustraite avec le tabernacle et l'autel des parfums à la fureur impie des Assyriens. Le second temple, dépourvu de ce qui faisait la gloire et la majesté du premier, n'a donc pu mériter le nom de Saint des saints. La dédicace qu'en fit Judas Machabée après les profanations d'Antiochus n'a pu être l'onction prônée par ces paroles, quand il ne serait pas d'ailleurs démontré contre Marsham que les soixante-dix semaines étaient alors bien éloignées de leur fin; et l'auteur de la Vulgate est entré dans le vrai sens du texte original, en appliquant personnellement au Messie ce qui ne peut convenir qu'à lui: *Et unguatur Sanctus sanctorum*.

Mais enfin si l'on exige que le Messie soit nommé, qu'on achève la prophétie. On y verra que *jusqu'au Christ chef*, ou prince du peuple, il doit y avoir *sept et soixante-deux*, en tous soixante-neuf semaines; et peu de lignes ensuite, que ce même *Christ*, qui sera *mis à mort*, *confirmera dans une semaine son alliance avec plusieurs*. Voilà les soixante-dix semaines exactement dénombrées: sept et soixante-deux jusqu'au temps où le Christ promis commencera l'exercice public de son ministère; une soixante-dixième, où il confirmera son alliance, où il sera *mis à mort*, dans le milieu de laquelle *cesseront les victimes et les sacrifices de la loi mosaïque*.

Ce Christ n'est ni Cyrus, ni Zorobabel qui, par les ordres de ce prince, ramena les Juifs dans la Palestine, ni le grand-prêtre Josué, qui seconda les soins de Zorobabel pour le rétablissement du temple. En quelque temps qu'on veuille placer, selon les idées

(1) 2 Mach. 2.

de Marsham et de ses copistes, le commencement des semaines de Daniel, on n'en trouvera jamais que très-peu d'écoulées jusqu'aux événements qui regardent ces trois personnes. A parler même selon la vérité, elles n'étaient pas encore commencées. Ils s'en faudra beaucoup aussi qu'on en trouve soixante-neuf jusqu'à la mort du grand-prêtre Onias tué (1) en trahison sous le règne d'Antiochus Epiphane. Ceux qui ont prétendu que sa mort était annoncée dans cet endroit de Daniel n'ont pu allier leur sentiment avec la chronologie, qu'en comptant deux fois les mêmes semaines, et en substituant par ce double emploi le nombre 65 à celui de 70, si d'instinct exprimé par le prophète. Ce Christ n'est pas Hircan dernier roi de la race assonénienne, incapable de porter un si grand nom, et d'en exercer les fonctions. C'est encore moins Hérode Agrippa, qui n'a pas régné sur la Judée, mais sur la Chalcéide, qui loin d'avoir péri par l'épée des Romains a été leur allié, et a survécu à la ruine de Jérusalem.

La plus légère attention suffit pour découvrir dans toute la suite de cette prophétie un seul et unique Christ; le même qui est appelé *le Saint des saints*, le même qui doit venir après *les sept et les soixante-deux semaines*; le même enfin qui doit être *mis à mort*, et qui dans la dernière et soixante-dixième semaine *confirmera son alliance avec plusieurs; et au milieu de cette semaine fera cesser les victimes et les sacrifices de l'ancienne loi*. De purs hommes, fussent-ils plus illustres et plus saints que ceux à qui les Juifs et les Chrétiens judaisants appliquent cette prophétie, n'ont jamais été appelés dans l'Ecriture du nom de *Christ* sans restriction. Ce titre appartient exclusivement au Messie. Lui seul peut opérer les prodiges qui devaient signaler la fin des soixante-dix semaines, la destruction du péché, l'introduction de la justice éternelle, l'accomplissement de toutes les prophéties. Tant de traits réunis ne laissent aucun doute que cette époque n'ait été destinée à marquer le temps de sa venue.

Pour que l'instruction fût complète, il fallait que les hommes suffisamment avertis de la date où les soixante-dix semaines devaient commencer, ne pussent se méprendre au temps où elles approcheraient de leur terme. Il n'était pas nécessaire, je l'avoue, de leur déterminer avec la plus parfaite certitude un point fixe et indivisible. Dieu ne prétendait pas que les hommes qu'il disposait à l'arrivée du Messie, fussent tous des savants consommés dans l'histoire et dans la chronologie. Il ne prétendait pas dissiper toutes les obscurités qui dans l'étude de ces sciences exercent et surmontent souvent l'esprit humain. Il ne devait leur donner, dans les vœux qu'il se proposait, qu'une assurance morale et proportionnée à la capacité des hommes ordinaires, satisfaisante même pour les plus habiles, compatible d'ailleurs

(1) 2 Mach. 4, 54.

avec l'incertitude de quelques années de plus ou de moins. L'époque était assez reconnaissable, quand elle ne sortait pas d'un espace de douze à treize ans. Les difficultés qu'on pouvait rencontrer à choisir le moment précis dans un intervalle aussi court ne devaient pas empêcher que l'accomplissement de cette intéressante prophétie ne frappât les regards, et ne réveillât l'attention, dès qu'il serait arrivé.

Il n'y a effectivement que douze à treize ans de différence entre les deux dates, qu'on peut raisonnablement donner au commencement des soixante-dix semaines.

Suivant les paroles du prophète ces semaines ont dû prendre leur cours depuis l'ordre ou l'édit donné pour rebâtir Jérusalem: *Ab exitu sermonis, ut iterum edificetur Jerusalem*. De là il résulte que ces semaines n'ont pas commencé à l'édit de Cyrus rapporté (1) au premier chapitre du premier livre d'Esdras. Cet édit, dont nous avons souvent parlé, ne permet que la reconstruction du temple de Jérusalem, il ne dit pas un seul mot de la ville. L'édit de Darius fils d'Hystaspe (2), cité dans le sixième chapitre du même livre, rappelle celui de Cyrus, en ordonne de nouveau l'exécution, révoque tout ce qui avait pu lui donner atteinte, et se renferme également dans la permission de rebâtir le temple.

Ces deux dates mises à l'écart, les savants ne peuvent être partagés et ne le sont plus aujourd'hui qu'entre deux autres, l'une prise de l'édit accordé à Esdras par Artaxerxès Longuemain, la septième année de son règne; il est transcrit au chapitre septième du premier livre d'Esdras; l'autre prise de l'édit accordé à Néhémie par le même prince; il en est fait mention au chapitre second du second livre d'Esdras.

Cette dernière date a l'avantage singulier d'être littéralement conforme à la prophétie de Daniel. Car nous voyons, par le récit de Néhémie, que jusqu'alors il n'y avait pas eu, à proprement parler, de ville bâtie dans l'ancienne situation de Jérusalem; des maisons construites au hasard, sans alignement, sans proportion, destinées au logement des Juifs qui avaient travaillé au rétablissement du temple, ou qui ne voulaient pas s'en éloigner; du reste point de portes ni de murailles, point de rues, point de places, point d'édifices publics, à l'exception du temple; partout des traces encore fumantes des ravages exercés par les Assyriens. Néhémie fut autorisé par Artaxerxès à relever les ruines de Jérusalem. Muni de ces ordres, il pressa le travail avec une ardeur que les menaces ni

(1) *Hæc dicit Cyrus rex Persarum: Omnia regna terræ dedit mihi Dominus Deus cœli et terre, et ipse præcepit mihi ut edificarem ei domum in Jerusalem. . . . Quis est ex vobis de universo populo ejus. . . . ascendat in Jerusalem quæ est in Judæa, et edificet domum Domini Dei Israel? 1 Esdr. 1, 2, 3.*

(2) *Dimittite fieri templum Dei illud à duce Judæorum, et à senioribus eorum, ut domum Dei illam ædificent in loco suo. Ibid., 6, 7.*

les embûches des ennemis du peuple de Dieu ne purent ralentir. La ville fut environnée de murs de l'espace de cinquante-deux jours. On éleva des tours et des bastions avec la même promptitude. Les portes ne tardèrent pas à être posées, et l'embellissement de la ville au dedans suivit de près les ouvrages extérieurs, qui en faisaient la force et la sûreté. C'est dans ces jours de trouble et de travail, où Jérusalem fut précipitamment rebâtie par une moitié de ses habitants, tandis que l'autre moitié continuellement sous les armes veillait à la défense commune, qu'on trouve l'accomplissement de cet endroit de la prophétie de Daniel, où il est dit qu'après l'ordre qui permettra le rétablissement de Jérusalem, les murailles et les places seront rebâties en des temps courts et difficiles: *Ab exitu sermonis, ut iterum edificetur Jerusalem. . . . Et muri in angustiis temporum*.

L'unique difficulté qui résista à une interprétation si claire et si naturelle, c'est que depuis la vingtième année du règne d'Artaxerxès Longuemain, il manque dix à douze ans pour former les soixante-dix semaines. Les partisans de cette opinion répondent en deux manières à cette difficulté: ou en prenant les 400 années pour des années lunaires plus courtes que les solaires, ce qui ramène les calculs chronologiques à l'exacte mesure des soixante-dix semaines; ou en assignant deux commencements différents au règne d'Artaxerxès Longuemain; l'un, lorsqu'il régna seul après la mort de son père Xerxès, c'est celui où les soixante-dix semaines ne sont pas complètes; l'autre, lorsque, suivant l'usage des Perses, il fut associé à l'empire par le même Xerxès prêt à sortir de ses états pour porter la guerre dans la Grèce. Si l'on fait remonter à cette association la première année du règne d'Artaxerxès Longuemain, les soixante-dix semaines commencées à la vingtième, finissent sans aucun mécompte aux événements marqués par la prophétie.

Ces deux réponses ne paraissent pas assez solides à d'autres savants. Ils aiment mieux chercher une époque dégagée de toute objection chronologique. Ils la trouvent dans l'édit accordé à Esdras par ce même Artaxerxès la septième année de son règne. Quoique cet édit ne contienne pas expressément une permission de rebâtir la ville de Jérusalem, ils la tirent néanmoins par des inductions assez plausibles des termes dans lesquels il est conçu, et des circonstances qui l'ont accompagné.

J'ai déjà dit dans la première partie de cet ouvrage: le champ est ouvert aux conjectures, et le choix des opinions libre dans cette controverse. Mais qui croira sérieusement qu'une question de critique, dont la décision n'entraîne point dans le plan de la conduite de Dieu sur les hommes, ait pu rendre incertaine une époque renfermée dans l'espace de douze à treize ans? Cette légère différence, quoique difficile à éclaircir, a-t-elle jamais pu former un obstacle légitime à la conviction qu'entraîne néces-

sairement une prophétie caractérisée par des traits si éclatants. On savait à peu près quand les semaines prédites par Daniel avaient pris leur commencement. Et quand on était témoin des événements qui devaient les terminer, fallait-il une autre preuve pour se convaincre qu'elles touchaient à leur fin, qu'elles étaient expirées, et par conséquent que le Messie paraissait, ou même qu'il était déjà venu.

Les Juifs et l'univers entier purent d'autant moins en douter quelques années après la mort de Jésus-Christ, qu'on vit alors arriver tout ce qui devait suivre, selon la prédiction de Daniel, les soixante-dix semaines : *Un peuple conduit par un chef victorieux, détruisit la ville et le sanctuaire. L'abomination de la désolation fut placée dans le lieu saint. Les malheurs du peuple juif ne finirent pas avec la guerre. Les victimes et les sacrifices de la loi de Moïse, lesquels, suivant la doctrine chrétienne, étaient abrogés de droit par la mort de Jésus-Christ, ne tardèrent pas à être abolis réclément et de fait. Les soixante-dix semaines étaient et paraissent donc écoulées, sans qu'il fût nécessaire d'en étudier le commencement et la fin avec le secours de l'histoire et de la chronologie. Voilà le vrai dénouement qui doit contenter tout esprit raisonnable au milieu des obscurités inévitables dans les recherches de l'antiquité.*

CHAPITRE II.

Rapport des prophéties précédentes avec l'extraction de Jésus-Christ et avec le temps de sa venue.

S'il suffisait de démontrer que les temps du Messie sont déjà passés, suivant les prophéties de l'ancien Testament, tout serait décidé par les preuves qu'on vient de voir. Puisque le Messie devait naître de la race de David, il a dû paraître dans un temps où les titres de son origine pouvaient être produits. Ce temps n'est plus. Toutes les tribus sont confondues parmi les Israélites. Les anciennes familles le sont également ; et si elles subsistent dans quelques-uns de leurs descendants, la trace de cette succession s'est perdue. Il est impossible à aucun Juif, depuis bien des siècles, de se faire reconnaître pour fils de David ; et cela seul devrait convaincre cette nation, ou que le Messie qui lui était promis est déjà venu, ou qu'il ne viendra jamais.

A ce raisonnement si simple et si concluant se joignent les deux époques mémorables qui ont dû concourir avec le temps du Messie : la décadence de la tribu de Juda, et la fin des soixante-dix semaines de Daniel. On pourrait y ajouter des marques non moins certaines de l'arrivée du Messie annoncées par les prophètes. Le second temple construit après la captivité de Babylone a été ruiné : il était prédit (1) que le Messie l'honorait de sa présence. Les quatre empires, dont la suite a été montrée à Daniel, ont disparu : le règne du Messie devait (2) commencer avant

(1) Agg. 2, 8. Malach. 5, 1.

(2) In diebus regnorum illorum suscitabit Deus cœli regnum quod in æternum non dissipabitur, et regnum eius alteri populo non tradetur. Dan. 2, 44.

leur destruction. On pourrait enfin confondre les Juifs par les aveux de leurs anciens docteurs. Ceux qui ont précédé de quelques années la naissance et la prédication de Jésus-Christ enseignaient ouvertement que la venue du Messie était prochaine. Ceux qui ont écrit immédiatement après Jésus-Christ, et qui ont vu la ruine du temple, sont convenus que les temps fixés pour l'arrivée de ce Messie étaient révolus. M. Huët rapporte (1) toutes les tentatives qu'ils ont faites, pour trouver dans leur nation un Messie différent de Jésus-Christ. Mais toutes ces tentatives ont paru si vaines aux successeurs de ces premiers rabbins, qu'ils ont bientôt renoncé aux supputations de leurs pères. Quelques autorisées qu'elles fussent par des textes formels de leurs livres sacrés, ils ont trop senti l'avantage que le christianisme en retirait. Ils les ont prosrites avec les imprecations (2) les plus terribles contre les Juifs qui compteraient dorénavant les années de la venue du Messie. Aveuglement déplorable d'un peuple qui met toute sa gloire dans l'attente d'un Messie ; et qui aime mieux néanmoins ignorer les temps de son arrivée, que de consulter attentivement les oracles où ces temps sont déterminés. Comme si une ignorance affectée pouvait faire un changement réel dans le sens de ces oracles, et que les hommes pussent au gré de leurs désirs avancer ou reculer l'accomplissement des prophéties.

Les Juifs sont assez convaincus par leur propre témoignage. Mais les incrédules ne le seraient pas, si on ne disait rien de plus. C'est peu de leur prouver que les temps du Messie prédit sont écoulés. Il faut leur inspirer du respect pour ces prédications, en les leur montrant vérifiées dans la personne de Jésus-Christ.

Il est né de la race d'Abraham, de Juda et de David ; et par ce trait il commence à ressembler au Messie prédit. Son origine d'Abraham n'a pas besoin de preuve. Il suffisait qu'il fût Juif pour descendre de ce patriarche, ainsi que d'Isaac et de Jacob, héritiers de la même promesse. La distinction des tribus se conservait encore lorsqu'il vint au monde. Nul homme originaire de celle de Lévi ou de Benjamin, n'eût pu s'enter dans celle de Juda. Il n'eût pas été plus facile à Jésus-Christ de s'attacher par une généalogie supposée à la famille de David. Chaque Juif connaissait alors ses ancêtres par des titres de filiation que la critique ne pouvait attaquer, ni la vanité contrefaire.

Il arriva même, avant la naissance de Jésus-Christ, un événement qui rendait son origine plus authentique. Auguste avait ordonné un dénombrement général des sujets de l'empire romain. Cyrinus gouverneur de Syrie fit exécuter cet ordre dans la Judée (3) qui dépendait de son gouvernement. Tous les Juifs accoururent dans les villes d'où ils tiraient leur origine, pour y faire

(1) Demonstr. Evang. prop. 9, cap. 8, num. 1 et 2.

(2) Inflata rumpantur ossa eorum qui periodos temporum computant. *Talm. Cod. Sanhedrim. cap. 11.*

(3) Luc. 2.

inscrire leurs noms dans les registres publics. Joseph et Marie, son épouse, se rendirent à Bethléhem, patrie de David, comme étant de la maison et de la famille de ce prince. Ce fut dans ces circonstances que Marie enfanta Jésus, dont l'origine fut constatée par l'exécution solennelle d'une loi qui mit toute la Judée en mouvement. L'indignité où ses parents vivaient ni la bassesse de sa condition ne rendirent point équivoque la noblesse de son extraction. Cette femme chanaanéenne dont il guérit la fille (1) ne l'ignorait pas, toute étrangère qu'elle était. Les deux aveugles qu'il rencontra, en sortant de Jéricho (2), l'appellèrent aussi fils de David, en le conjurant de leur rendre la vue. Les troupes qui l'environnaient à son entrée triomphante dans Jérusalem lui donnèrent le même nom. Louange (3), s'écriaient-elles, au fils de David, ou, suivant une autre expression que S. Marc dans leur bouche (4) : *Béni soit le règne que nous voyons enfin arriver de votre père David.* La même acclamation répétée dans le temple par une multitude d'enfants excitée, il est vrai, l'indignation des princes des prêtres et des Scribes. Ils ne pouvaient (5) souffrir un témoignage si honorable à Jésus-Christ. Mais ils n'osèrent l'arguer de faux, et ils demeurèrent muets à ces paroles du psalmiste, par lesquelles Jésus-Christ les fit souvenir que Dieu sait tirer sa gloire et sa vérité de la bouche des enfants.

Aussi S. Pierre et S. Paul, prêchant dans les synagogues et devant des assemblées nombreuses de Juifs la résurrection de Jésus-Christ, ne craignaient pas d'avancer comme un fait certain et indubitable qu'il était sorti de la race de David. Les Epîtres de S. Paul, répandues partout dès le moment qu'elles étaient écrites, assurent le même chose en beaucoup d'endroits. Les Pharisiens et tous les ennemis de Jésus-Christ n'ont jamais nié cette origine, ni durant sa vie ni après sa mort.

Mais ce qui est au-dessus de toute exception, c'est la généalogie que S. Matthieu et S. Luc ont publiée dans leurs Évangiles (6). Ils ont nommé l'un et l'autre tous les aïeux de Jésus-Christ depuis Joseph jusqu'à David, et ils les ont nommés dans un temps où ils pouvaient être démentis par les Juifs, instruits de l'origine de toutes leurs familles. Si l'on demande pourquoi ils ont oublié Marie, à laquelle seule il devait la naissance, pour ne parler que de Joseph qui n'était pas son véritable père, il est aisé de répondre que la ligne maternelle n'entrait pas dans les généalogies des Juifs, que les lois de ce peuple, qui avaient obligé Joseph de s'allier dans sa famille, confondaient son origine avec celle de Marie ; et que la naissance de Jésus-Christ devant être longtemps couverte du voile d'un mariage légitime, avant que la virginité de sa mère fût déclarée, il était essentiel que celui qui

(1) Matth. 15, 20.

(2) Ibid. 9, 27.

(3) Ibid. 21, 9.

(4) Marc. 11, 10.

(5) Matth. 21, 15, 16.

(6) Matth. 1, Luc. 5.

avait passé pour son père sortit, comme sa mère, de la maison choisie pour produire le Messie. De savoir ensuite d'où vient la différence entre ces deux généalogies, S. Matthieu faisant remonter la sienne à Salomon, et S. Luc la sienne à Nathan, un autre fils de David, les interprètes l'expliquent diversement ; mais les incrédules ne peuvent en conclure que Jésus-Christ ne fût pas issu du sang de David. Car c'est toujours à ce roi que les deux évangélistes aboutissent, quoique par des routes différentes. Il est très-possible que Jésus, fils de Marie, épouse de Joseph, ait compté parmi ses ancêtres deux princes enfants de David. Comment est-il descendu tout à la fois de l'un et de l'autre, c'est ce que les évangélistes ne nous apprennent pas, et ce qui ne fait rien à l'origine de Jésus-Christ, puisqu'au contraire elle n'en est que mieux assurée, quand on nous le montre lié par deux branches à la même tige. Je sais que les incrédules reprochent à S. Matthieu et à S. Luc une contrariété qui affaiblirait leur témoignage, si elle était réelle. On a prouvé mille fois et en plusieurs manières qu'elle n'est qu'apparente. Les travaux des commentateurs ont prévenu depuis longtemps une objection qu'il était trop facile d'apercevoir, pour que les historiens de l'Évangile y eussent donné lieu, si les détails que nous ignorons sur la famille de Joseph et de Marie n'avaient été, lorsqu'ils écrivaient, connus parfaitement des Juifs.

Ainsi fut accomplie en Jésus-Christ la promesse que Dieu avait confirmée à David par un serment de perpétuer son trône dans sa postérité, et de choisir parmi ses descendants le roi et le libérateur d'Israël. Jésus n'était pas encore né, que celle qui devait le mettre au monde fut avertie que ce merveilleux enfant occuperait (1) le trône de son père David. A peine fut-il mort et ressuscité que les apôtres soutinrent hautement (2) qu'il était l'héritier promis et le fils de David, désigné par ce roi prophète, pour porter un jour sa couronne. Les incrédules, éblouis comme les Juifs par l'illusion des objets sensibles, ne conçoivent pas qu'un homme qui a vécu dans la pauvreté, et qui est mort dans les souffrances, ait pu succéder à un monarque puissant et victorieux. Il n'est pas encore temps de combattre et de détruire ce préjugé. Mais en attendant que nous leur fassions voir dans le règne de Jésus-Christ une grandeur et une majesté supérieure aux richesses et aux conquêtes des rois ses aïeux, qu'ils reconnaissent au moins dans son extraction le premier caractère attribué au Messie par les anciens oracles.

Les temps ne conviennent pas moins. On a vu que l'arrivée du Messie devait concourir avec la décadence de la tribu de Juda, et avec la fin des soixante-dix semaines de Daniel. Le temps de la naissance de Jésus-

(1) Dabit illi Dominus Deus sedem David patris sui. Luc. 1, 32.

(2) Propheta igitur cum esset (David) et sciret quia jurejurando jurasset illi Deus de fructu lumbi ejus sedere super sedem ejus, providens locutus est de resurrectione Christi. Act. 2, 30, 31.

Christ, et surtout celui où il a exercé publiquement son ministère, s'accordent exactement avec ces deux époques.

Il ne faut pas croire que le peuple juif dût perdre en un moment toutes les marques extérieures d'un peuple chéri et protégé de Dieu. Les révolutions qui changent l'état des royaumes et des nations sont toujours amenées de loin, et ne se consomment que par degrés. Les Juifs avaient souvent subi le joug d'une domination étrangère depuis leur captivité à Babylone. Mais ils n'avaient jamais éprouvé une situation aussi humiliante; ils n'avaient jamais été menacés d'une décadence si prochaine et si entière qu'au temps de Jésus-Christ; et les événements qui suivirent sa mort, en avançant chaque jour leur ruine, les précipitèrent enfin dans les derniers malheurs.

Lorsqu'il naquit, Hérode régnait à Jérusalem et dans la Judée: Hérode, Iduméen d'origine, ennemi secret de la religion de Moïse, qu'il ne professait que par bienséance, destructeur de la race asmonéenne, à qui les Juifs avaient délégué la royauté, usurpateur d'une puissance arbitraire qu'il n'avait acquise qu'en dépouillant le souverain pontife et les principaux magistrats de l'autorité que les lois leur donnaient dans le gouvernement de l'État. Un changement de cette importance dans l'administration politique du peuple juif préparait les voies à l'accomplissement de la prophétie de Jacob. Elle fut de plus en plus vérifiée par la nouvelle servitude que les Romains imposèrent aux Juifs. Après la mort d'Hérode ils laissèrent des princes de sa maison régner dans quelques cantons de la Judée sous le nom de *Tétrarques*. Mais ils réunirent la capitale et la meilleure partie de la Palestine au gouvernement de Syrie sous les ordres du proconsul qui commandait dans cette province; ils établirent à Jérusalem un préfet ou intendant qui enleva aux Juifs les restes de leur juridiction expirante. Ils n'eurent plus le droit de mort sur leurs propres malfaiteurs, droit qu'ils avaient conservé jusqu'alors dans toutes les vicissitudes de leur bonne et mauvaise fortune. S'ils n'avaient pas perdu ce droit, sans doute ils l'auraient exercé sur Jésus-Christ, dont ils brâient de répandre le sang. Mais quand le magistrat romain voulut le leur abandonner, pour le juger selon leur loi, ils déclarèrent (1) qu'il ne leur était permis de faire mourir personne.

Quoi qu'en aient pu dire quelques auteurs, cet avis est trop absolu pour être limité au scrupule de condamner à mort un criminel dans la solennité de Pâques. Il eût fallu, selon cette idée, répondre que dans le moment présent ils ne pouvaient juger un homme qui était digne du dernier supplice. Une telle réponse, qui n'avait après tout aucun fondement dans la loi, et qui ne s'accordait guère avec le déclinement et la rage des Pharisiens contre Jésus-Christ, est bien différente de celle où ils reconnaissent sans restriction n'avoir pas le pouvoir de condamner à

(1) *Nobis non licet interficere quemquam.* Joan. 18, 31.

mort: *Nobis non licet interficere quemquam.* Les exemples qu'on nous oppose pour justifier la prétendue conservation de ce droit, tels que celui de S. Etienne lapidé par les Juifs, et de S. Paul qui fut sur le point de l'être, sont plutôt des exécutions tumultueuses, quelquefois réprimées par les officiers romains, que des condamnations juridiques prononcées par un tribunal compétent.

Dans cette impuissance générale pour tout acte d'autorité, dans cette privation de toute espèce de magistrature, il était aisé d'apercevoir la décadence annoncée par Jacob vers le temps du Messie. Elle parvint à son comble, lorsque les Juifs s'étant révoltés contre les Romains, il en périt dans cette guerre une multitude innombrable par la famine, le fer et le feu. Jérusalem et le temple furent réduits en cendres. Tout ce qui survécut à cet affreux désastre fut banni sans retour de la Terre-Sainte. C'est dans ces circonstances que la religion chrétienne s'est étendue parmi les Gentils. L'établissement de ce nouveau règne a concouru avec le renversement de la république des Juifs; et l'époque marquée pour la venue du Messie est précisément la même que celle où Jésus-Christ est devenu l'attente des nations. *Non auferetur sceptrum de Juda et dux de semine ejus, donec veniat qui mittendus est, et ipse erit expectatio gentium.*

Le ministère de Jésus-Christ est tellement lié avec le terrible châtiement dont les Juifs ont été frappés, que, dans la prophétie de Daniel sur les soixante-dix semaines, le premier de ces événements est désigné comme la cause et le principe du second. Daniel propose un espace de soixante-dix semaines ou de 490 années, dont il fixe le commencement à l'ordre donné pour rebâtir Jérusalem. Après soixante-neuf semaines, c'est-à-dire 485 années, le Christ doit venir, ou plutôt être installé dans les fonctions publiques de son ministère. Il sera mis à mort dans la dernière et soixante-dixième semaine; par sa mort, les hosties et les sacrifices de l'ancienne loi étant abrogés au milieu de cette semaine dans la 487^e année, l'autre moitié, composée de trois ans et demi, pour achever les 490, sera employée à confirmer avec plusieurs l'alliance qu'il aura établie. C'est à la suite, et comme il est manifeste, en punition de cette mort injuste du Messie, que le peuple qui l'aura rejeté ne sera plus le peuple de Dieu, qu'une autre nation conduite par un chef victorieux détruira la ville et le sanctuaire, que l'abomination de la désolation sera dans le temple, et que la désolation prédite, loin de finir avec la guerre, durera jusqu'à la dernière consommation.

Tous ces calculs quadrant parfaitement avec l'histoire de Jésus-Christ. On trouve (1) 485 années ou soixante-neuf semaines depuis la vingtième année du

(1) L'édit d'Artaxerxès tombe à l'année 4260 de la période Julienne, à l'année 3550 de l'ère du monde, à la troisième année de la quatre-vingt-unième Olympiade. Le baptême de Jésus-Christ tombe à l'année 4345 de la période Julienne, à l'année 4055 de l'ère du monde, à la deuxième de la 202^e Olympiade. Toutes ces différentes supputations reviennent au même.

règne d'Artaxerxès Longue-main, qui autorisa Néhémias à rebâtir la ville de Jérusalem, jusqu'à la trentième année de la vie de Jésus-Christ, où il fut baptisé par S. Jean, et déclaré par une voix céleste le fils bien aimé de Dieu. Depuis ce baptême, qui fut pour lui une espèce d'inauguration solennelle dans le ministère qu'il allait remplir, il prêcha les mêmes choses que Daniel attribue au Messie, la rémission des péchés, l'établissement d'une nouvelle alliance qui devait être éternelle, l'accomplissement en sa personne de toutes les prophéties. Après avoir employé environ trois ans dans cette sainte et laborieuse prédication, il fut la victime de son zèle et la proie de ses ennemis. Un sacrifice si pur et si précieux mit fin aux oblations imparfaites de l'ancienne loi. La vérité prit la place des figures. Les apôtres qu'il anima de son esprit, et qu'il rendit témoins de sa résurrection, continuèrent l'œuvre qu'il avait commencée. Par eux il attira plusieurs Juifs dans son alliance durant les premières années qui suivirent sa mort. Mais la nation persévéra dans la haine implacable qu'elle lui avait jurée. Elle persécuta ses disciples avec le même acharnement qu'elle l'avait poursuivi. Livrée à un sens réprouvé, elle ne fit plus que s'enfoncer dans l'abîme qu'on lui avait prédit. Les Romains commandés par Titus l'accablèrent d'un déluge de maux. Ils assiégèrent Jérusalem, brûlèrent le temple, réduisirent les Juifs dans cet état d'infortune et de désolation, où nous les voyons encore depuis dix-sept siècles. Quelle admirable conformité des événements avec la prophétie! et si les incrédules n'attendent que des preuves, que peuvent-ils désirer de plus pour leur conviction?

On aurait lieu d'être surpris si deux époques aussi remarquables avaient été accompagnées et suivies d'un oubli général sur la présence actuelle, ou sur l'arrivée prochaine du Messie. Mais elles produisirent un effet tout contraire; et c'est ici une nouvelle preuve en faveur de Jésus-Christ. Quand il vint au monde, les Juifs plus fidèles et plus éclairés attendaient un Sauveur. De ce nombre étaient Siméon et Anne (1), qui se trouvaient au temple où ses parents le portèrent pour accomplir ce qui était prescrit par la loi de Moïse à l'égard des premiers nés. Ils n'étaient pas les seuls. Les pieux discours qu'ils tinrent dans cette occasion furent écoutés avec empressement par bien des personnes qui attendaient comme eux (2) la rédemption d'Israël. Les autres Juifs, quoique moins spirituels, étaient également persuadés dans le même temps que le Messie allait paraître. La vie extraordinaire que S. Jean-Baptiste menait au désert leur fit d'abord soupçonner qu'il pouvait être cet envoyé de Dieu. Ils lui (3) députèrent des prêtres et des Lévites pour éclaircir leurs soupçons. On jetait les yeux de tous côtés pour découvrir ce Messie, dont on sentait bien que la venue ne pouvait être plus longtemps

(1) Luc. 2.

(2) Luc. 2, 28.

(3) Joan. 1, 19, 20.

différée. La puissance et les succès d'Hérode firent naître à quelques-uns de ses flatteurs, malgré ses crimes et son origine étrangère, l'opinion qu'il était le Messie; et cette opinion forma la secte des Hérodéens, dont il est souvent parlé dans l'Évangile.

Plus les temps s'avançaient, plus le désir et l'espérance de voir le Messie s'enflammaient. Dès que Jésus-Christ fut mort, il s'éleva un grand nombre d'imposteurs qui s'attribuèrent le nom de Messie, et s'attirèrent des partisans. Les Samaritains eurent de ces prétendus chris. Ce peuple, de tous les livres de l'ancien Testament, n'admettait comme divin que le Pentateuque. Il lisait dans la Genèse la prophétie de Jacob. Il ne lui en fallut pas davantage pour comprendre que dans le temps dont nous parlons le Messie devait se montrer. C'est ce qui paraît dans l'entretien qu'eut Jésus-Christ avec la femme Samaritaine: *Je sais, lui dit-elle, que le Messie ou le Christ vient (1).* Elle se sert du présent et non du futur, pour marquer que celui qu'elle attend arrive incessamment. Ce qu'elle assurait avec tant de confiance, tous ses concitoyens le croyaient comme elle. L'on vit bientôt parmi eux des effets de cette persuasion. Simon le Magicien et Dosthée, tous deux Samaritains, éblouirent par des prestiges une populace crédule qui leur prodigua les honneurs de Messie.

C'est surtout dans l'esprit des Juifs que cette idée était fortement imprimée. Il y avait plus de cinq cents ans qu'ils semblaient être détrempés des faux prophètes qui'ils avaient écoutés autrefois avec une si aveugle et si funeste docilité. Personne n'avait osé, dans un si long intervalle, leur parler au nom de Dieu sans une mission légitime. Depuis Malachie ils n'avaient eu même aucun vrai prophète; et quoique la persécution d'Antiochus les eût réduits aux dernières extrémités, ils n'avaient pas eu recours alors, comme faisaient leurs ancêtres, à de nouveaux oracles pour se consoler dans leurs malheurs. Ce n'est donc pas sur leur penchant pour des fables consacrées par un prétendu commerce avec la Divinité, qu'il faut rejeter la facilité qu'ils eurent à croire toutes celles qu'on leur débita quelque temps après la mort de Jésus-Christ. Ce penchant était effacé de leur cœur. Il n'y restait qu'une attente du Messie puisée dans la tradition de leurs pères, et une conviction fondée sur le sens manifeste des prophéties, que les temps où il devait paraître étaient arrivés. A ce signe ils auraient dû reconnaître Jésus-Christ. Mais l'austérité de sa morale les effraya. Sa vie pauvre et souffrante les rebuta. Ils cherchèrent d'autres messies plus favorables à leurs passions. Barchochébas, un vil scélérat, dont le nom signifiait dans leur langue *fils de l'étoile*, s'appliqua l'oracle de Balaam qui avait prédit qu'une (2) *étoile sortirait de Jacob*. Il les engagea, par cette grossière application, dans une guerre dont la malheureuse issue fit changer son nom en celui de Bar-chusibas, c'est-à-dire, *enfant du mensonge*. Le fils et

(1) Venit, *espérat*. Joan. 4, 25.

(2) Num. 24, 17.

le petit-fils de cet imposteur jouèrent le même personnage et eurent des sectateurs.

Les Juifs étaient si persuadés que le temps du Messie, qu'ils prenaient pour celui de leur délivrance temporelle, était venu ou qu'il approchait, qu'ils ne purent plus supporter la domination des Romains, eux qui avaient déjà vécu sous leur empire, et qui avaient été pendant tant de siècles assujettis aux Perses et aux Grecs. Josphé, historien de leur nation, mieux instruit que personne des véritables causes d'une guerre où il avait pris beaucoup de part, nous apprend quelles étaient alors les dispositions de ses compatriotes. Ils étaient animés (1), dit-il, par un oracle ambigu contenu dans les livres saints, qui annonçait pour ce même temps l'empire du monde à un homme sorti de leur pays. Cet oracle est sans difficulté celui de Jacob; et rien ne prouve mieux que les circonstances du temps déterminaient les Juifs à juger qu'il allait être accompli. Josphé ne le trouve ambigu, et n'accuse d'erreur plusieurs sages (il devait dire tous ceux de sa nation) qui l'approprièrent au Messie, que pour pouvoir l'interpréter, par la plus criminelle et la plus basse adulation, de Vespasien, proclamé empereur dans la Judée. Au reste, cet oracle était si clair, qu'il a fallu le falsifier pour y mettre de l'ambiguïté. Car Jacob n'avait pas laissé en doute si un homme, né du sang de Juda ou sorti seulement de la Judée, *ex regione aliquis eorum* (c'est l'expression de Josphé susceptible de ces deux sens), régnerait sur toute la terre. Il avait dit dans les termes les plus énergiques qu'un descendant de Juda serait l'attente des nations, ou que les nations lui obéiraient. Quel aveuglement, ou plutôt quelle prévarication dans un Juif et dans un prêtre éclairé, d'appliquer cette prédiction à un étranger, à un idolâtre, à un ennemi du peuple de Dieu! Josphé était lui-même honteux des paroles qu'une servile politique lui faisait écrire. Sa confusion éclata à travers son embarras. Il ne demande qu'une place pour Vespasien dans cet oracle, sans exclure (2) celle que tout autre pourrait y avoir, et l'on remarque un écrivain qui cherche, en flattant son nouveau maître, à s'épargner les justes reproches de sa conscience et de sa nation.

Suétone et Tacite, qui n'avaient pas les mêmes ménagements à garder, ont parlé avec plus d'assurance de l'accomplissement de cet oracle dans la personne de Vespasien. Ils rapportent l'un et l'autre (1) l'opinion établie alors dans l'Orient, que l'empire de l'univers était promis à des hommes partis de la Judée. Cette ignorance du vrai sens de l'oracle de Jacob est pardonnable en des auteurs païens qui ne l'avaient pas lu. Ils ne contestent pas la divinité de cet oracle; et si Tacite le traite d'obscur, il pense néanmoins comme Suétone que la prédiction a été justifiée par l'événement. Je ne prétends pas tirer avantage de la créance que ces deux historiens paraissent ajouter à une prophétie des saintes Ecritures. Je me borne au fait qu'ils attestent, et j'en conclus que la vive et ferme espérance des Juifs, touchant la venue prochaine du Messie, était de notoriété publique dans tout l'empire Romain; qu'ayant manqué en Jésus-Christ son véritable objet, elle les avait poussés à une fatale rébellion contre les Romains; qu'enfin elle avait pour fondement ce même oracle de Jacob que nous avons tant cité.

La prophétie de Daniel ne faisait pas sur eux la même impression. Les biens spirituels y étaient trop ouvertement désignés comme l'unique fruit du ministère et des travaux du Messie. Lui-même y était représenté, non comme un conquérant, mais comme une victime destinée à la boucherie. Son peuple ingrat et perfide devait être rejeté, la ville et le sanctuaire détruits, les sacrifices abolis, la désolation durer jusqu'aux derniers temps. De si tristes objets ne flattaient pas les désirs terrestres et les vus ambitieuses des Juifs. Ils s'occupaient plus volontiers d'une prophétie où l'empire universel, sans en expliquer la nature, était promis à un homme de leur nation. Il n'en est pas moins certain que la prédiction de Daniel ne pouvait s'entendre que du Messie, et que les soixante-dix semaines étaient alors parvenues à leur terme. Leurs plus habiles docteurs en convenaient alors. Ils ont eux-mêmes dans la suite rendu hommage à cette vérité par la loi sévère qui leur défend de supputer les temps.

Les incrédules n'auront-ils d'autre ressource que les Juifs? veulent-ils comme eux fermer obstinément les yeux à une lumière importune? Le tableau du Messie n'est encore qu'ébauché; et déjà les premiers traits nous découvrent une parfaite ressemblance avec Jésus-Christ.

CHAPITRE III.

Accomplissement, dans la personne de Jésus-Christ, des prophéties concernant la naissance du Messie.

J'observe dans la naissance du Messie trois cir-

(1) Percrebuerat Oriente toto vetus et constans opinio esse in fati ut eo tempore Judæa projecti rerum potirentur. Id de imperatore Romano, quantum eventu postea patuit, predictum Judæi ad se trahentes rebellant. Sueton. Vespas., cap. 4.

(2) Pluribus persuasio inerat antiquis sacerdotum libris contineri fore ut valesceret Oriens profectique Judæa rerum potirentur; qua ambages Vespasianum et Titum prædixerant. Sed vulgus more humane cupidinis sibi tantam faturum magnitudinem interpretari non adversis quidem ad vera mutabantur. Tacit. Hist., cap. 5.

constances prédites, et toutes trois réunies dans celle de Jésus-Christ: un homme qui devait naître avant lui pour lui servir de précurseur; sa patrie, qui devait être la ville de Bethléhem; une mère vierge, qui devait le mettre au monde sans préjudice de sa virginité.

Le ministère prophétique, qui avait été longtemps ordinaire parmi les Juifs, fut supprimé quelques années après leur retour dans la Palestine. Instruits par leurs disgrâces et détachés pour jamais de l'idolâtrie, ils n'avaient plus besoin de ce secours. Malachie fut le dernier prophète que Dieu leur accorda lorsqu'ils eurent achevé leur second temple. Mais en imposant silence à ces hommes inspirés pour la prédiction des choses futures, il s'engagea de susciter un prophète d'une nouvelle espèce, pour être le héraut du Messie déjà né. La majesté de ce Messie demandait un tel précurseur. Il était même de l'intérêt des hommes, toujours distraits sur les véritables biens, qu'un avertissement anticipé, mais récent, fixât leur attention et les préparât immédiatement à recevoir l'auteur de leur salut.

Ce même Malachie, qui ferma la carrière des anciens prophètes, fut choisi pour prédire celui-ci. C'est par sa bouche que le Verbe éternel déclare (1) qu'il enverra son Ange pour préparer la voie devant sa face. Et tout de suite, ajoute-t-il, le Dominateur que vous cherchez et l'Ange de l'alliance que vous désirez, viendra dans son temple. Le voici qui vient, dit le Seigneur des armées. Dans la version des Septante (2), adoptée par Jésus-Christ lui-même, c'est Dieu le Père qui parle à son Fils: Voilà que l'envoie mon Ange devant votre face qui vous préparera la voie. Le sens est le même quant à la mission du précurseur; et quant à l'autorité de celui qui l'envoie, il est égal dans la doctrine chrétienne que ce soit Dieu le Père ou son Fils qui lui est constituantiel.

Ce dominateur cherché par les Juifs, cet ange de l'alliance qu'ils désiraient, ne peut être que le Messie. Il viendra tout de suite, après qu'un ange envoyé devant sa face lui aura préparé les voies. Le voilà qui vient, poursuit Malachie, comme s'il voulait dire aux Juifs: «N'attendez plus de prophète intermédiaire entre le temps où je vous parle et celui du Messie. Il s'approche. Il se réserve le soin de vous instruire, et jusqu'à lui (3) la loi de Moïse vous suffit. Toutefois, au moment qu'il devra paraître, il se fera précéder par un homme plus grand que tous les prophètes.»

Qu'on ne pense pas que ce précurseur promis doive être un esprit céleste. Les Pères ont remarqué que dans le langage des livres saints, le nom d'ange exprime plutôt le ministère que la nature. Toute per-

(1) Malach. 3, 1, 2.

(2) Math. 11, Marc. 1, Luc. 7.

(3) Memento legis Moysi servi Dei, quam mandavi et in Horeb ad omnem Israel præcepta et judicia. Ecco ego mittam vobis Eliam prophetam antequam veniat dies Domini magnæ et horribilis. Malach., cap. 3, et ultimo versis fuam.

sonne envoyée de Dieu, dépositaire de ses secrets, chargée de l'exécution de ses ordres, est ange dans ce sens. Un homme peut en porter le nom comme un être purement spirituel. L'Écriture en fournit des exemples; et sans sortir de notre texte, nous voyons que le Messie, qui est certainement d'une autre nature que les esprits célestes, est appelé l'Ange de l'alliance. Si l'on veut même presser la signification de ce terme, il convient particulièrement à un homme dont la vie plus angélique qu'humaine a semblé s'élever à ces intelligences sublimes qui n'ont point de commerce avec la matière.

En effet, saint Jean-Baptiste, précurseur de Jésus-Christ, a vérifié dans sa personne la prophétie que nous venons d'expliquer. Sans parler des merveilles arrivées avant et après sa naissance, sa vie fut un prodige si étonnant de pénitence et d'austérité, que, sans le secours d'aucun autre miracle, elle lui attira la vénération des Juifs. Ils coururent en foule à ses prédications et s'empressèrent de recevoir son baptême. Il n'est point d'honneur qu'ils ne lui eussent rendu, s'il avait voulu le permettre. Mais cet homme divin, inaccessible à la séduction de l'orgueil comme à celle de la crainte, amateur incorruptible de la vérité aux dépens de sa propre gloire, renvoyait les hommages des Juifs à celui dont il était l'avant-courreur, «Je ne suis point le Christ, leur disait-il. Je ne suis que la voix qui crie dans le désert pour l'annoncer. Celui que vous avez au milieu de vous, sans le connaître, est infiniment au-dessus de moi, quoique je paraisse avant lui. Je ne mérite pas d'exercer les fonctions les plus basses pour son service. C'est son baptême, plein de la vertu du Saint-Esprit et plus pénétrant que le feu, qui vous purifiera véritablement de vos iniquités. Le mien n'est qu'une ablution extérieure, dont toute la force dépend de vos secrètes dispositions, dont toute la sainteté consiste à vous disposer au baptême que le Messie vous destine.»

S. Jean avait longtemps désiré de le voir, ce Messie dont il publiait les grandeurs. Enfin il le reconnut au signe que Dieu lui avait donné. Voilà, s'écria-t-il d'abord en le montrant à tous ceux qui le suivaient, voilà l'Agneau qui efface les péchés du monde; supérieur par cet titre et respectueuse démonstration du Messie présent aux anciens prophètes qui ne l'avaient vu et annoncé que dans la perspective lointaine d'un avenir reculé. Pressé par Jésus-Christ de lui conférer son baptême, il s'en défendit sur le besoin qu'il avait lui-même d'être baptisé de la main de Jésus-Christ. Mais la perfection de son humilité fut d'obéir aux ordres qu'il en reçut, et le mérite de son obéissance fut de remplir avec lui toute justice. L'honneur qu'il avait eu de le baptiser ne lui fit pas oublier la commission qu'il lui devait. En vain ses disciples, animés d'un zèle moins pur et moins éclairé que le sien, vinrent-ils se plaindre à lui du concours des Juifs autour de Jésus-Christ. Il réprima leur colère et leur jalousie, en leur rappelant l'aveu pu-